



Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

GEERAERTS PIERRE SAS
CRÉATEUR DE JARDIN

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/06/2025	F01250600407	411649	F01250600407	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART					
PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1	M3	109.00	109.00	20 %
PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	0.5	M3	118.00	59.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.5	UN	1.50	2.25	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.5	UN	2.50	3.75	20 %
552	REP	1.5	UN	1.68	2.52	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/08/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	176.52 €
Total TVA :	35.30 €
Total TTC :	211.82 €
RESTE A PAYER :	211.82 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250600407	F01250600407	30/06/2025	411649	GEERAERTS PIERRE SAS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
02/06/2025	001119908	411649	PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1	M3
02/06/2025	001119908	411649	552	REP	1	UN
03/06/2025	001119919	411649	PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	0.5	M3
03/06/2025	001119919	411649	552	REP	0.5	UN